

**Procès-verbal** de la séance publique régulière du conseil d'administration du **Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord** tenue **le 27 septembre 2017, à 16 h 30**, à la salle P-281 du Cégep de Sept-Îles, 1<sup>er</sup> étage 175, rue De La Vérendrye, Sept-Îles, et en visioconférence.

**[En présence]**

M. Denis Miousse, président  
 M. Claude Belzile, vice-président  
 M. Marc Fortin, PDG et secrétaire  
 Mme Johanne Beaudoin  
 M. Carold Boies  
 Mme Josée Francoeur  
 M. Michel Paul  
 M. Jean-Pierre Porlier

M. François Tremblay  
 Mme Solange Turgeon  
 M. Claude Montigny  
 Mme Isabelle Bossé  
**[En visioconférence]**  
 M. Pascal-Simon Audet  
 M. Dave Charlton

**[Absences motivées]**

M. Roberto Gauthier

**Invités :** Membres de l'équipe de direction

## 1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance publique régulière ouverte à 16 h 28.

Pour répondre à une demande présentée lors de la dernière séance du conseil d'administration, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin sont autorisées.

## 2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Inscription aux affaires nouvelles :

Le point 12.1 Convention d'amendement – Maison Richelieu

### Résolution 2017-09-093

Adoption de l'ordre du jour de la séance publique régulière du 27 septembre 2017

P: M. Belzile A : M. Paul

**Il est proposé et appuyé**

D'adopter l'ordre du jour de la **séance publique régulière** du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord **du 27 septembre 2017**, avec les ajouts proposés, laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Adopté à l'unanimité**

## 3. Adoption de procès-verbaux

### 3.1 De la séance publique régulière tenue le 14 juin 2017

### Résolution 2017-09-094

Adoption du procès-verbal de la séance publique régulière tenue le 14 juin 2017

P: M. Tremblay A : Mme Francoeur

**Il est proposé et appuyé**

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la **séance publique régulière** du conseil d'administration tenue **le 14 juin 2017**.

**Adopté à l'unanimité**

## 4. Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public

Le tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public est maintenant disponible sur le site Web de l'établissement.

## 5. Rapport du président du conseil d'administration

Septembre signifie, pour la majorité d'entre nous, la reprise complète des activités. Après une période de vacances, il est toujours bon de se mettre à jour dans chacun de nos dossiers qui ont été pour certains gérés par des collègues du même secteur d'activités. Et quoi de mieux pour se retrouver dans le bain, qu'un lac à l'épaule. C'est à cet exercice que les différentes directions du CISSS ont été conviées la semaine dernière.

Les membres du conseil avaient aussi un tel rendez-vous et c'est hier que notre lac à l'épaule à nous, s'est tenu.

Pour le CISSS de la Côte-Nord, septembre marque aussi la mise en place de l'approche Planetree. Planetree est une méthode de travail qui est internationalement reconnue pour la qualité de son approche des soins de santé centrés sur la personne.

Aux quatre coins du monde, les établissements de santé affiliés à Planetree agissent directement sur le bien-être des usagers, du personnel et des communautés, tout en s'appuyant sur des données probantes qui mesurent et qualifient la satisfaction des clientèles.

Au fil du temps, le réseau prend de l'expansion et permet de plus en plus d'échanges en matière de soins, de services et de gestion axés sur la personne. Et ça marche. Parlez-en aux employés de l'ancien CPRCN qui ont vécu cette approche.

Souvenons-nous qu'avant de se quitter pour la période estivale, nous annoncions un important déficit d'opération. Et non, malheureusement ce déficit n'a pas fondu comme neige au soleil malgré le temps clément que nous avons connu.

Comme nous le disions il y a quelques mois, nous avons demandé l'aide du ministère de la Santé et des Services sociaux pour regarder avec nous les pistes de solution pour se sortir de ce déficit. Le travail est déjà amorcé. Mais, ce retour à l'équilibre budgétaire ne se fera pas sans heurts. Nous aurons des choix difficiles à adopter. Nous aurons des décisions à prendre qui nécessairement bousculeront des méthodes de travail, des schèmes de pensée sur la dispensation des services, tout en sauvegardant la qualité des services que les usagers ont le droit de recevoir.

Toutes les directions devront mettre la main à la pâte. Nous sommes tous autour de cette table, conscients qu'il y aura des choix difficiles à faire. Mais n'est-il pas mieux que ces choix soient décidés par nous plutôt que de se les faire imposer. Poser la question c'est selon moi y répondre.

L'été 2017 n'aura pas été de tout repos pour notre PDG et notre PDGA, Marc Fortin et Johanne Savard. En effet, Marc Fortin a connu certains problèmes de santé qui heureusement se résorbent tranquillement. Il a donc forcément et croyez-moi sans le vouloir, testé le système. Et il en arrive aux mêmes conclusions que la presque totalité des usagers : Les soins dispensés par chacun et chacune des employés le sont de façon professionnelle.

Pendant ce temps, la machine virait toujours et je veux ici remercier tous ceux qui ont permis qu'elle puisse tourner normalement. Je veux remercier Johanne Savard qui n'a pas hésité et qui a toujours répondu présente pour prendre au pied levé les différents dossiers. Merci Madame Savard!

Les membres du conseil devront, dans les prochaines semaines, jouer leur rôle d'administrateurs. Je suis convaincu qu'ils le joueront en gardant toujours en tête que l'usager doit demeurer toujours et avant tout au centre de leurs préoccupations. Mais ils ne pourront pas jouer ce rôle seuls. Ils auront besoin de la collaboration de tous.

En terminant, vous vous souviendrez tous que le CISSS de la Côte-Nord, à tort ou à raison, a reçu certains commentaires de la part des préfets tantôt inquiets de nos orientations, tantôt surpris par certaines de nos décisions. Afin de travailler en synergie avec ces maires et maîtresses formant la table des préfets, nous leur avons transmis il y a quelques semaines, une invitation à les rencontrer individuellement. Ces rencontres n'ont pas encore débuté compte tenu de l'échéancier électoral. Mais je veux rassurer les élus que cette offre tiendra toujours après le 5 novembre prochain.

## **6. Rapport du président-directeur général**

L'accompagnement ministériel sur la situation financière de l'établissement est débuté et les travaux sont en cours et vont bon train.

## 7. Correspondance

Ces correspondances sont déposées au conseil pour information.

## **8. Agenda de consentement**

## 8.1 Affaires médicales

### **8.1.1 Nominations membres actifs du CMDP**

## Résolution 2017-09-95

## Nomination membres actifs du CMDP

P:

A:

**Attendu** la demande de nomination de à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avec les priviléges précisés pour chacun, à l'installation précisée pour chacun des membres de la liste ci-dessous;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales:

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres:

**Attendu** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens:

**Attendu** l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement:

Il est proposé et appuyé

**De procéder à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous:**

**De leur accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation précisée (si priviléges dans plusieurs installations, préciser le lieu de la pratique majoritaire):

**De leur octroyer des priviléges d'exercice selon la liste qui suit cette résolution pour la période précisée : S'il y a lieu, que ces nominations soient conditionnelles à l'obtention des documents indiqués.**

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Priviléges	Installation	Période	No résolution CMDP
1-16305-4	Docteure	Sarah-Julie Dallaire	médecin de famille	médecine générale (urgence et hospitalisation)	Sept-Îles	du 12 juillet 2017 au 31 décembre 2020.	CMDP-2017-066
06404	Docteure	Kim Boutet	pneumologue	pneumologie (soins intensifs, EBUS, échographie pleurale, laboratoire de sommeil et de fonctions respiratoires et cliniques externes)	Sept-Îles	du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2020.	CMDP-2017-067

17280	Docteure	Élisa Haley,	médecin de famille	médecine générale (centre mère-enfant incluant l'obstétrique, hospitalisation et soins intensifs, médecine de jour et cliniques externes) <b>CONDITIONNELLEMENT à l'obtention de l'approbation du MSSS sur l'octroi de ses priviléges et la recommandation favorable du chef de département de médecine générale.</b>	Sept-Îles	du 26 juillet 2017 au 31 décembre 2020	<b>CMDP-2017-068</b>
17497	Docteure	Faiza Naseem	médecin de famille	médecine générale (centre mère-enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation et soins intensifs, gériatrie, urgence, médecine de jour et cliniques externes) <b>CONDITIONNELLEMENT à l'obtention de l'approbation du MSSS sur l'octroi de ses priviléges.</b>	Sept-Îles	du 1 août 2017 au 31 décembre 2020	<b>CMDP-2017-069</b>
1-16599	Docteure	Annick Bussières	chirurgie générale	chirurgie générale	Manicouagan	du 2 août 2017 au 31 décembre 2019	<b>CMDP-2017-070</b>
1-17633	Docteur	Youssef Ezahr	anesthésiologue	anesthésiologie	Manicouagan	du 3 juillet 2017 au 31 décembre 2019	<b>CMDP-2017-071</b>
1-12417	Docteur	Ivan Ubeda	médecin de famille	médecine générale (hospitalisation, urgence mineure, soins ambulatoires de médecine, soutien à domicile, soins prolongés)	Manicouagan	du 8 janvier 2018 au 31 décembre 2020	<b>CMDP-2017-072</b>
1-17179	Docteur	Coovi Richard Fachehouen	santé publique	santé publique (communautaire)	Manicouagan	du 10 juillet 2017 au 31 décembre 2019	<b>CMDP-2017-073</b>

### Adopté à l'unanimité

#### 8.1.2 Modification de statut ou priviléges

### Résolution 2017-09-96

### Modification de statut ou priviléges

P : Mme Bernard A : Mme Turgeon

Attendu la demande formulée par chacun des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens afin de procéder à la modification mentionnée dans la liste ci-dessous;

Attendu les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable par le comité de direction du CMDP;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

**Il est proposé et appuyé**

De procéder à la modification demandée par les membres selon la liste ci-dessous;

Que ces changements soient effectifs à la date indiquée :

#permis	Appel	Nom	Spécialité	Modification demandée	Installation	Période	No résolution
10570	docteur	Daw Saad El Gangli,	Oto-rhino-laryngologue	d'ajouter à son statut de membres associés l'installation de Fermont.	Fermont	en date du 11 septembre 2017	CMDP-2017-080
16028	docteur	Zhi Da Xu	médecin de famille	Ajout de priviléges comme <b>praticien autonome pour l'EDU</b> avec l'obligation de faire la preuve du maintien de ses compétences lors du renouvellement de ses priviléges.	Manicouagan	en date du 30 mai 2017	CMDP-2017-081

**Adopté à l'unanimité**

### 8.1.3 Changement de statut ou priviléges

#### Résolution 2017-09-97

#### Changement de statut ou priviléges

P: M. Tremblay A : Mme Francoeur

**Attendu** la demande formulée par chacun des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens afin de procéder à la modification mentionnée dans la liste ci-dessous;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

**Attendu** la recommandation favorable par le comité de direction du CMDP;

**Attendu** l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

#### Il est proposé et appuyé

De procéder à la modification demandée par les membres selon la liste ci-dessous;

#permis	Appel	Nom	Spécialité	Modification demandée	Installation	Période	No résolution
13476	docteure	Élodie Gemme	médecin de famille	modifier son statut de membre actif à celui de membre associé <b>CONDITIONNELLEMENT</b> à l'obtention de son assurance responsabilité et de la preuve de la conservation de son inscription au tableau de l'ordre des médecins.	Les Escoumins	en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	CMDP-2017-075
13377	docteure	Marie-France Rioux	médecin de famille	modifier son statut de membre actif à celui de membre associé	Forestville et Les Escoumins	en date du 1er octobre 2017.	CMDP-2017-076
14297	docteur	Benoit Chartrand,	Orthopédiste	modifier son statut de membre actif à celui de membre associé	Manicouagan	en date du 30 octobre 2017	CMDP-2017-077
14079	docteure	Dominique Ouellet-Gagnon	médecin de famille	modifier son statut de membre actif à <b>temps complet</b> à celui de membre actif à <b>demi temps</b>	Basse-Côte-Nord	en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2017.	CMDP-2017-078

Que ces changements soient effectifs à la date indiquée.

**Adopté à l'unanimité**

### 8.1.4 Amendement à la résolution CA-2017-06-076

#### Résolution 2017-09-98

#### Amendement à la résolution CA-06-076

P: M. Belzile A : Mme Bossé

**Attendu** la résolution signée par le président-directeur général le 15 juin 2017 dans laquelle il a eu une erreur dans le libellé de ses priviléges

**Attendu** la demande du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens pour l'adoption du présent amendement par le conseil d'administration;

#### Il est proposé et appuyé

D'amender la résolution n° CA 2017-06-076 pour le **docteur Élodie Morin**, médecin de famille, numéro de permis 10395, concernant l'adoption de son congé sabbatique à l'installation de la Basse-Côte-Nord, en rectifiant que son installation de pratique est bien la Minganie.

#### Résolution CMDP-2017-079

##### Adopté à l'unanimité

###### 8.1.5 Démission

#### Résolution 2017-09-099

#### Démission – Docteur Marie-France Rioux

P : M. Porlier	A : Mme Beaudoin
----------------	------------------

**Attendu** la lettre de démission de docteur **Marie-France Rioux** à titre de cogestionnaire, médecin de famille, membre actif à l'installation de Forestville, datée du 24 juillet 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-065

##### **Il est proposé et appuyé**

D'accepter la démission de **docteur Marie-France Rioux** (n° permis 13377) à titre de cogestionnaire qui est annoncée pour le 1<sup>er</sup> octobre 2017;

De lui adresser une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Forestville.

##### Adopté à l'unanimité

###### 8.2 Régime d'emprunt à long terme au 31 mars 2018

#### Résolution 2017-09-100

#### Régime d'emprunt à long terme au 31 mars 2018

P : M. Audet	A : M. Montigny
--------------	-----------------

**Attendu** que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 98 806 941,67 \$;

**Attendu** que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**Attendu** qu'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

**Attendu** que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 2 août 2017;

##### **Il est proposé et appuyé**

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 98 806 941,67 \$, soit institué.

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
    - iii. le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
    - iv. le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus.

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
  - ♦ le président-directeur général;
  - ♦ la présidente-directrice générale adjointe;
  - ♦ le directeur des ressources financières et de la logistique;
 de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité

**Adopté à l'unanimité**

## 9. Dossiers en cours

### 9.1 Modification à la Politique de dénomination

<b>Résolution 2017-09-101</b>	<b>Modification à la Politique de dénomination</b>
-------------------------------	--

P : M. Porlier	A : M. Paul
----------------	-------------

**Attendu** les modifications apportées à la Politique de dénomination à la suite des demandes des fondations et du comité de dénomination du CISSS;

**Attendu** l'autorisation du comité de direction du CISSS d'apporter les modifications demandées;

**Attendu** que les modifications doivent être approuvées par le conseil d'administration du CISSS;

**Il est proposé et appuyé**

D'adopter la Politique de dénomination du CISSS de la Côte-Nord révisée.

**Adopté à l'unanimité**

### 9.2 Comité consultatif – Sept-Îles au conseil d'administration

À la suite du 2<sup>e</sup> affichage, seulement 2 candidatures ont été reçues. Selon les règles, 7 personnes minimum doivent siéger sur un tel comité. Il est donc décidé de surseoir à ce comité. Advenant que des demandes nous soient acheminées, la question sera revue. Un suivi sera fait auprès du ministre.

## 10. Nouveaux dossiers

### 10.1 Bilan des DPJ

Le 19 septembre dernier a eu lieu, le quatorzième bilan des DPJ-DP du Québec. Le thème retenu cette année est celui de l'adolescence : « L'adolescence, une traversée en eaux vives ».

Les principaux constats du bilan sont inclus dans la documentation ci-jointe.

Notons les éléments suivants :

- Augmentation de 1,9 % des signalements reçus en Côte-Nord, une hausse de 4 % au Québec;
- Près de huit enfants par jour sont signalés en Côte-Nord;
- Les principales problématiques touchant les enfants sont :
- La négligence (29 %)
- Les risques sérieux de négligence (21 %)

- L'abus physique (16,6 %)
- Les mauvais traitements psychologiques (15 %)
- Les troubles de comportement (8,7 %)
- Au niveau des jeunes contrevenants, nous notons une légère hausse entourant principalement la demande de confection de rapports prédictifs.

## 10.2 Demande de dénomination

### Résolution 2017-09-102

#### Demande de dénomination

P: M. Porlier A : Mme Francoeur

**Attendu** la demande de dénomination de la Fondation de l'Hôpital de Sept-Îles que le bloc opératoire de l'hôpital porte le nom du Dr Louis-Joseph-Roy;

**Attendu** l'analyse de la demande par le comité de dénomination nommé par le comité de direction;

**Attendu** la conformité de la demande;

**Il est proposé et appuyé**

**D'adopter** cette demande et de nommer le bloc opératoire de l'Hôpital de Sept-Îles : Bloc opératoire – Dr Louis-Joseph-Roy.

**Adopté à l'unanimité**

## 10.3 Entente de partenariat avec les fondations

### Résolution 2017-09-103

#### Entente de partenariat avec les fondations

P: M. Belzile A : Mme Beaudoin

**Attendu** que les fondations respectives des établissements fusionnés avaient toutes des modalités de collaboration différentes avec les établissements qu'elles desservait;

**Attendu** qu'il y a lieu de préciser les éléments de collaboration dans le cadre des relations de partenariat entre les fondations et le CISSS de la Côte-Nord, et ce, aux fins d'uniformiser les règles et les pratiques;

**Attendu** que les fondations ont été consultées et qu'elles sont en accord avec l'entente de partenariat proposée;

**Il est proposé et appuyé**

**D'adopter** les différentes ententes pour les fondations de Baie-Comeau et Sept-Îles et pour les autres fondations.

**D'autoriser** M. Marc Fortin, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution en le mandatant à signer avec chaque fondation de la région l'entente de partenariat.

**Adopté à l'unanimité**

## 10.4 Politique de reconnaissance du personnel

À la suite de la présentation de la politique, certains ajouts sont proposés. Des consultations supplémentaires seront effectuées auprès des instances concernées afin que la politique englobe le plus d'éléments possible.

Toutefois, les balises monétaires sont acceptées pour les soirées prévues en octobre et novembre.

## 11. Rapport des comités

### 11.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 14 septembre 2017 sous la présidence de M. Claude Belzile.

Voici les sujets abordés :

- État de situation sur le plan de travail et les suivis du comité pour l'année 2017-2018
- Sondage sur la formation continue
- Matrice de compétence et de la représentativité des administrateurs
- Évaluation des séances du conseil
- Suivi des recommandations du CUCI
- Fondations

### 11.2 Comité de vigilance et de la qualité

Le comité s'est réuni le 6 septembre dernier. Depuis le 7 juin 2017, vingt recommandations ont été reçues, 9 recommandations sont complétées et 45 dossiers demeurent en étude.

Voici les sujets abordés :

- Tableau de suivi des autres dossiers
- Tableau de bord de gestion – CVQ
- États de situation
  - CHSLD de Port-Cartier
  - Résidence des Bâtisseurs
- Politique alimentaire
- Gestion des risques en sécurité civile

### 11.3 Comité de vérification

Le comité s'est réuni cet avant-midi, le 27 septembre 2017.

Les sujets abordés sont :

- Plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB)
- Rencontre avec la consultante du MSSS

#### 11.3.1 Nomination de l'auditeur externe pour 2017-2018

Résolution 2017-09-105	Nomination de l'auditeur externe pour 2017-2018
------------------------	---

P: Mme Turgeon A : Mme Bernard

**Attendu** l'obligation de respecter la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** qu'un appel d'offres public a été diffusé pour retenir les services d'un auditeur externe;

**Attendu** la nomination de la firme Mallette à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2015-2016 lors de la séance du 10 février 2016;

**Attendu** la satisfaction de la direction des services rendus par la firme;

**Attendu** que le comité de vérification approuve le renouvellement de la firme Mallette pour le prochain exercice financier (\*);

#### Il est proposé et appuyé

D'adopter la nomination de la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur externe pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, pour une somme totale de

76 000 \$ pour l'exercice financier 2017-2018, sur recommandation favorable de la direction et du comité de vérification.

#### **Adopté à l'unanimité**

---

#### **11.4 Comité ressources humaines**

Le comité ressources humaines s'est réuni, le 25 septembre 2017, sous la présidence de Mme Solange Turgeon. Le comité présente au conseil d'administration son rapport d'activités.

Voici les sujets abordés :

- Présentation de l'organigramme de la DRHCAJ et suivi du rapport de madame Lemonde
- Implantation de l'approche centrée sur la personne (Planetree)
- Activités de reconnaissance du personnel
- Travaux en cours – Équipe de recrutement et dotation
- Travaux en cours – Liste de rappel
- Programme de soutien et de réintégration au travail – Commande du Ministère
- Activités de formation pour le personnel d'encadrement
- Démarche de préparation de la négo locale
- Plan d'effectifs

### **12. Affaires nouvelles**

#### **12.1 Convention d'amendement – Maison Richelieu**

##### **Résolution 2017-09-106**

##### **Convention d'amendement – Maison Richelieu**

P: M. Paul      A : M. Porlier

**Attendu** la fusion des établissements de santé de la Côte Nord (CSSS, CRPCN et Agence) créant le CISSS de la Côte Nord;

**Attendu** la décision du CISSS de se retirer de la gestion et de l'administration de la corporation propriétaire Maison d'accueil Richelieu;

**Attendu** la révision de la convention signée le 25 janvier 1994 par les parties;

**Attendu** les amendements proposés à la convention, et ce, à la satisfaction de toutes les parties.

#### **Il est proposé et appuyé**

**D'adopter** la convention d'amendement à intervenir entre le CISSS de la Côte Nord, la Fondation régionale de l'Hôpital de Sept-Îles et le Club Richelieu Sept-Îles Inc.

#### **Adopté à l'unanimité**

---

### **13. Période de questions du public**

Le président invite les personnes inscrites sur la liste prioritaire à s'identifier et à adresser leurs questions. D'autres questions en présence et en visioconférence sont posées par la suite. Il rappelle que la durée maximale de la période de questions est de 30 minutes et que les questions doivent être claires et concises.

À noter que les questions nécessitant un suivi se retrouveront dans le **Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public** lors de la prochaine assemblée. Voici la liste des sujets abordés :

**14. Clôture**

Sur motion dûment appuyée, l'assemblée est levée à 18 h 50.

---

***Denis Miousse***  
Président

---

***Marc Fortin***  
Secrétaire

ADOPTÉ LE : \_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE DE RÉUNION : *Valérie Tremblay*